



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5071186

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 2/07/2025 9H20 C:025094 I:39599
V/REF : 1017283
V/Email reçu le Mercredi 02/07/2025 à 9H20

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 04902
IMMEUBLE : LES FONTANETTES-4902
30 RUE JEAN MONNET
01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE

Vaulx en Velin, le 25 Juillet 2025

Référence Marché: M_231060001-1

LOCALISATION : ALLEE N50 MONNET - LOGEMENT N°10001 AU RDC DE MME REIGNER TEL06 72834369
MOTIF : INTERVENIR POUR CURAGE JUSQU'AU 1ER TAMPON COLLECTEUR -
CANALISATIONS CUISINE (EVIER - MAL) REFOULENT (UN PLOMBIER EST INTERVENU
ET A INDIQUER QUE LE PROBLEME VENAIT DU RESEAU)

Donneur d'ordre : Mme A. DURAND JUILLARD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 04/07/2025 A 09H00 :
ARRIVEE SUR PLACE - REPERAGE DU RESEAU
DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE DE L'EVACUATION
CURAGE HAUTE PRESSION DU RESEAU A PARTIR DU REGARD OBSTRUE PAR UNE
QUANTITE DE GRAISSE

PROBLEME D'EVACUATION ENTRE LE TABOURET EXTERIEUR ET L'EVACUATION DN50
SUSPICION DE CONTREPEENTE

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 09/07/25 à 15H09 adelaide.durand-juillard@se

MP LCOMPTER Email envoyé le 09/07/25 à 15H09 Mme C. GIROND

CS LGESTION Email envoyé le 04/07/25 à 16H59 Mme A. DURAND JUILLARD

NOUS PRECONISONS UN PASSAGE CAMERA AFIN DE CONTROLER L'ETAT DU RESEAU
ENTRE LE TABOURET EXTERIEUR ET L'EVACUATION DN50

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5071186

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,50	CU0001-H(s)	curage>1er tampon collect. Jr	1	182,97	640,39
TOTAL H.T.					640,39
T.V.A. a 10,00%					64,03
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>704,42</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1017283 du 01/07/2025

Réc.

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

50 RUE JEAN MONNET

Les Fontanettes

01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE

Référence de la Demande

N°: 834 020 du 27/06/2025

THCCOLPCI Txv hors contra Colonnes eu ev Partie cne int.

02-EE-2230-ENT-61567100

Marché : M - 231060001-1

04902-00001-00001 50 RUE JEAN MONNET Les
Fontanettes

Délai

Date limite exécution : 16/07/2025

Observations

bc validé par jérôme hayez

URGENT INTERVENTION HORS ASTREINTE

TEL MME REGNIER POUR VERIF LOGEMENT

06-72-83-43-69

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0001 Forfait curage jusqu'au 1er tampon collecteur (remise au diamètre initial de la canalisation) compris aspiration résidu tartre, graisse, débris, cailloux (unité=Heure) CANALISATIONS CUISINE (evier - MAL) refoulent Logement au rdc du bâtiment collectif Madame REGNIER (Locataire) T/06.72.83.43.69. a fait intervenir un plombier à ses frais avec passage furet => sans effet SUEZ est intervenu sur site et à indiquer que le problème venait du réseau bâtiment.	1,00	182,25	182,25	18,23	200,48
Total H.T.					182,25
Total TVA					18,23
Total TTC					200,48

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux



Bon de Commande

N° : 1017283 du 01/07/2025

Réc.

SEMCODA

AGENCE DE TREVOUX

21, rue des Magnolias

Le Grandiflora

01600 TREVOUX

Tel:04.81.51.03.10

Demande de travaux suivie par DURAND-JUILLARD Adélaïde le 01/07/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **50 RUE JEAN MONNET Les Fontanettes 01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **02/07/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1017283